

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 43.50 Six mois. 80.00 Un an. 150.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERCTIONS: Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARANT, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

BOURSE DE PARIS DU 11 MAI 1878 Cours à terme de 1 h. 00 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with 2 columns: VALEURS and Cours du jour. Lists various financial instruments like Rente 3 0/0, Act. Banque de Paris, etc.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 11 MAI. Table with 2 columns: VALEURS and Cours du jour.

Service particulier du Journal de Roubaix. Table with 2 columns: Actions and Cours. Lists various bank and company shares.

DEPÊCHES COMMERCIALES New-York, 10 mai. Change sur Londres, 4.85 75; change sur Paris, 5.13 1/2.

Bulletin du jour L'interpellation qui a eu lieu avant-hier à la Chambre sur la politique extérieure du cabinet de Versailles, a eu le seul résultat qu'il était permis d'en attendre: une déclaration nette et ferme de neutralité et de paix de la part de M. Waddington, ministre des affaires étrangères.

l'Angleterre. Il était donc bon de savoir quel degré de solidarité il pouvait y avoir entre les provocations dangereuses du Journal des Débats et de la République française et les sentiments du ministère. M. le ministre des affaires étrangères, après avoir affirmé que la politique du gouvernement est une politique de neutralité et de paix, a décliné, au nom du cabinet, toute solidarité avec les journaux qui font de la politique orientale soit dans le sens de la Russie, soit dans le sens de l'Angleterre.

Tout le monde en France veut la paix, parce que tout le monde sent le besoin de la paix. Nous ne sommes plus à ces temps de chauvinisme où la France faisait la guerre pour une idée. Le rôle de don Quichotte nous a coûté trop cher, pour qu'à quelques années de nos désastres, nous puissions vouloir le reprendre follement.

Nous sommes donc payés pour être prudents et sages et renoncer à jamais à la sanglante politique des champs de bataille: notre seule politique aujourd'hui est celle qui ne coûte ni sang ni larmes et qui a écrit sur son drapeau: Paix et travail!

Da temps où Béranger chantait, on accusait volontiers les pères d'aimer à fesser les petits garçons. Le progrès aidant, on les accuse aujourd'hui d'avoir ouvert une entreprise d'éventraiage pour les femmes enceintes.

ment de la famille. Ils savent bien que le prêtre accomplit cette œuvre, non-seulement dans le but de sauver l'âme de l'enfant, mais aussi dans le but de sauver sa misérable existence menacée. Ils savent bien, en un mot, que le prêtre, en ces circonstances redoutables, obéit à cette loi divine et humaine qui prime toutes les autres, à savoir que l'on doit sauver la vie de son prochain avant tout, quand on peut et comme on peut.

Mais qu'importent les libres-penseurs? Ne leur faut-il pas atteindre quand même ce qui est leur but constant: le renvoi du prêtre! Ne leur faut-il pas au prix des plus infâmes mensonges fermer au prêtre l'approche du foyer domestique!

D'abord les libres-penseurs avaient essayé d'apprendre la haine du prêtre aux femmes. Mais cette tentative ne réussissait qu'à l'ennuyer. Comment faire haïr ces hommes qui sont la consolation, la charité, l'abnégation, le bien, le sacrifice? Comment rendre détestables ceux qu'on invoque, et qu'on retrouve toujours au milieu de toutes les douleurs et de toutes les misères?

Une candidature prévue Lorsque pour le récompenser d'avoir violé les lois de la discipline, les radicaux ont offert au major Laborière une épée d'honneur, nous avons prédit qu'un jour ou l'autre une candidature à la Chambre serait décernée à ce vaillant champion de la désobéissance militaire.

LETTRES DE PARIS (Correspondance particulière) Paris, 10 mai 1878.

J'avais l'honneur de vous écrire, un peu après le 14 décembre, que bientôt serait menée de front la guerre à l'armée, à la magistrature, au clergé. L'armée, vous savez comment on la veut traiter et les énormités qu'on exige de M. Borel, son chef, que souvent même en obtient de lui.

qu'on s'efforce de le déconsidérer par les moyens les plus immondes et, notamment, par la publication, par l'affichage, à des milliers d'exemplaires, de ces honteuses et mensongères caricatures qu'autorise avec tant d'empressement le ministre actuel de l'intérieur. Mais, enfin, toutes ces attaques, tous ces outrages ne visaient qu'à déverser sur le prêtre catholique le ridicule et le mépris; c'était infâme, voici qui devient sinistre: on cherche maintenant à rendre le clergé odieux, à provoquer contre lui les haines aveugles, à le représenter comme capable et coupable de crimes pour lesquels on demande non pas même « répression » mais même « vengeance. » Le mot a été imprimé.

Ce n'est point, en effet, à un autre but que tendent les romans accueillis, depuis quelques jours, avec un empressement féroce, par la presse républicaine, libre-penseuse et protestante. Vous connaissez ces récits imaginaires, ces prétendus assassinats de Champoly et de Planfoy, ces femmes soi-disant éventrées toutes vivantes, premier chapitre d'une série de mensonges qui menace de se continuer.

Et l'impunité dont jouissent ces gazettes ne vient-elle pas, au surplus, achever d'attester leurs attaches officieuses? Eh bien, cela étant, j'ai le droit, l'opinion catholique tout entière a le droit et le devoir de demander au gouvernement, sans ambages et à haute voix, qu'il veuille nous mener ses amis, sous le couvert de son indifférence ou de sa complaisance. Quelle guerre rêve-t-on de déclarer à nos pasteurs, qu'on cherche déjà contre eux des alliances et des appuis dans les pires instincts de la populace inconsciente, dans les plus dangereuses passions des foules abusées.

Qu'on ait donc la franchise de le dire: n'ayant aucun moyen légal, aucun prétexte plausible d'arriver à la proscription régulière et en forme du clergé, on voudrait que la violence désordonnée, la colère des populations, les emportements d'en bas fissent spontanément le jeu de la République sans Dieu sans religion et sans principe. On recommence exactement en cela l'œuvre de la Commune, et par les mêmes procédés. Un de ces jours, comme la Marsaillaise de 1871, on découvrira des cadavres dans les églises, des instruments de tortures dans les couvents, des oubliettes et des prisonniers dans les sacristies. Et alors aussi, espère-t-on, sans doute, la pèbe se précipitera de nouveau, à la violation des cloîtres, au pillage des églises, et aussi des presbytères!... Un tel but est bien digne, assurément, de certains journaux et de certains écrivains, qui auraient pu servir dans la presse communaliste tout aussi honorablement que Rochefort, Vermech et Maroteau.

Paris, 10 mai 1878. Les déclarations faites, hier, par M. Waddington touchant l'attitude de neu-

tralité de la France, sont très-favorablement accueillies par l'opinion publique, mais particulièrement par les organes républicains, qui semblent croire que c'est grâce au cabinet du 13 décembre que nous sommes actuellement au mieux avec toutes les puissances. I serait cependant facile de trouver dans les discours prononcés à la tribune par le duc Decazes, lorsqu'il était ministre des affaires étrangères, des déclarations analogues et pour le moins aussi satisfaisantes. Mais, à cette époque, l'opportunisme qui dénégait l'insuffisance du ministre des affaires étrangères, estimait que ces explications péchaient par défaut de clarté, et il réclama à cor et à cri la publication d'un Livre jaune, publication que, par des motifs absolument identiques à ceux invoqués hier par M. Waddington, le duc Decazes soutenait être inopportune.

Les temps sont bien changés; M. Waddington, dont le mérite se borne à suivre les errements de son prédécesseur, est vivement applaudi par la même majorité qui affectait de dédaigner ce dernier. Cependant les amis particuliers du ministre actuel des affaires étrangères affirment qu'il se rend parfaitement compte de satisfaction à ceux qui l'estiment heureux s'il peut transmettre à son successeur dans les mêmes conditions de confiance et de paix à l'extérieur l'héritage que lui a laissé le duc Decazes.

On remarque que pas un journal républicain, à l'exception des Droits de l'Homme, ne souffle mot de la proposition de MM. Talandier, Barodet, R. Raspail, Louis Blanc et Madier de Montjau, dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre. Cependant cette proposition, distribuée hier aux députés, luisait à Versailles l'objet de toutes les conversations. M. Gambetta notamment s'étonnait de n'avoir pas été consulté par ses auteurs, qui avaient dû attendre, avant de la présenter, les débats qui auront lieu demain au sein des bureaux, pour la nomination des membres de la commission du budget.

La meilleure preuve, disait le chef des gauches, que la proposition est inutile, c'est que depuis tous mes amis donneront mandat exprès aux nouveaux commissaires de procéder à l'inventaire réclamé par MM. Madier de Montjau, L. Blanc et consorts. L'on verra, du reste, par les travaux de la commission du budget de 1879 que je n'ai nullement oublié mes promesses de 1876, et si je réclame en ce moment l'honneur d'être commissaire, si je dois briguer plus tard la présidence de la commission, c'est surtout afin de tenir mes engagements au sujet des réformes économiques dont j'ai pris, il y a deux ans, l'initiative.

Ces paroles semblent avoir produit une impression plus fâcheuse que favorable sur le plus grand nombre des députés républicains, dont quelques uns ne dissimulent pas que si les anciens projets financiers de M. Gambetta reviennent sur l'eau, il en résulterait infailliblement une dislocation de la majorité. C'est maintenant aux organes conservateurs à tirer parti de ces déclarations. Il faut qu'ils s'appuient sur elles pour démontrer dès à présent aux électeurs le danger qu'il y aurait à transformer la majorité sénatoriale à la fin de cette année. En effet si, en 1879, l'élément opportuniste vient à dominer dans la première Chambre, le pays a toute chance de voir appliquer non seulement l'impôt sur le capital, mais encore celui sur la propriété bâtie et non bâtie, ainsi que toutes les autres mesures relevant plus ou moins de la taxe sur le revenu.

Les membres des bureaux des groupes républicains, qui se sont réunis hier, après le débat sur l'interpellation de M. Dréolle, n'ont agité qu'incidemment la question de la date de la séparation des Chambres, ils se sont surtout occupés de la représentation de la minorité au sein de la commission du budget de 1879. Si l'on devait s'en rapporter à quelques indiscretions, du reste, très accréditées ce matin à Versailles, la minorité devrait cette année, comme en 1877, faire son deuil de la représentation dont il s'agit. Le motif principal qui l'aurait fait écarter, c'est que les représentants de la minorité les plus compétents, sont tellement compromis par leurs antécédents bonapartistes, qu'il est impossible à la majorité de les choisir comme collaborateurs des commissaires républicains.

Evidemment, l'opportunisme craint d'avoir à compter avec M. Rouher, avec M. Hérentje, avec M. Jolibois ou telles autres individualités qui, grâce à leur expérience et à leurs études spéciales, seraient de rudes contradicteurs pour les fauteurs d'utopies socialistes. Mais indépendamment de ces notabilités, il se rencontre au sein de la minorité beaucoup de membres assez compétents en matières budgétaires pour défendre, au sein de la future commission les intérêts conservateurs. L'excuse est donc

mauvaise, ou plutôt elle prouve une fois de non-recevoir qui ne trompera personne dans le public impartial et sensé.

M. de Marcère a décidément lâché un fameux chat dans les jambes de la 5^e commission d'initiative chargée d'examiner la proposition de rendre au droit commun le conseil général de la Seine. Vous vous souvenez que le ministre de l'intérieur a admis le principe de la proposition, mais le subordonné à des modifications dans la composition du conseil où l'élément parisien domine trop et déplace l'élément suburbain. Le ministre a fait, en outre, quelques objections contre la publicité des séances.

Et, hier, la question revenant dans la 5^e commission, il est arrivé que MM. Floquet et Benjamin Raspail, les deux membres les plus influents, se sont trouvés à son sujet en contradiction si manifeste et si vive, M. Floquet soutenant que l'élément parisien était loin d'être trop considérable au sein du conseil général de la Seine, tandis que M. B. Raspail soutenait le contraire, que la commission également divisée, n'a pu prendre aucun parti. Il paraît donc probable qu'elle laissera la Chambre choisir elle-même entre les deux systèmes. Mais alors il y a fort à parier que M. Raspail l'emportera.

En effet, à moins de vouloir donner la suprématie à l'élément parisien, alors qu'il s'agit d'intérêts en dehors de sa compétence, il est impossible de méconnaître que le Conseil général de la Seine, composé comme il l'est aujourd'hui de 80 conseillers municipaux de Paris et de 50 conseillers représentant les cantons suburbains, représente mal le département, et qu'il est équitable de rétablir la balance des intérêts en augmentant le nombre des conseillers extra-muros et en diminuant celui des conseillers parisiens.

En attendant, comme cette modification dérangeait les plans des meneurs qui veulent faire de notre conseil général un parlement parisien au petit pied, il y a tout lieu de croire qu'ils cessent de réclamer une solution à leur proposition jusqu'à ce que les circonstances leur paraissent plus favorables.

SÉNAT

Présidence de M. d'Audiffret-Pasquier. Séance du 10 mai. La séance est ouverte à 2 h. 30. Le Sénat reprend la discussion des articles du projet relatif au rachat de diverses lignes de chemin de fer.

M. CAILLAUX développe un amendement à l'article 3 du projet de loi sur les achats des chemins de fer par l'Etat, modifiant le mode de remboursement. M. SAY combat l'amendement de M. Caillaux qui est rejeté par 166 contre 100.

L'article III est adopté. A propos de l'art. IV, exploitation, M. Buffet dépose la motion suivante: « Le Sénat renvoie le projet à la commission, afin qu'il puisse être définitivement statué sur le mode définitif de rachat, de paiement et d'exploitation des lignes comprises dans le projet. »

M. DE FREYCINET déclare que le gouvernement s'oppose à ce renvoi. Le Sénat, consulté, décide que le renvoi n'aura pas lieu. M. Caillaux développe un amendement demandant que l'exploitation des lignes rachetées ait lieu aux conditions imposées aux compagnies actuelles par leurs cahiers des charges. Cet amendement est combattu par M. Deraldi.

Après le discours de son sénateur, M. Bocher, appelé à la tribune par de nombreux cris partant de la droite, défend l'amendement de M. Caillaux et déclare que le projet de loi est mauvais à tous égards. L'orateur s'appesantit sur les conséquences déplorables qu'aura forcément l'exécution du projet et préconise l'arrangement avec les grandes compagnies.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. J. GREVY. Séance du 10 mai 1878. La séance est ouverte à 2 h. 1/2. La Chambre discute l'élection de M. Trubert. Le rapport conclut à la validation. M. SARDET combat le rapport concluant à la validation.